

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 février 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en salle du conseil municipal le mardi 18 février 2025 à 20h15.

Ordre du jour :

2025-03 : Vote des subventions 2025

2025-04 : RGPD : Approbation du devis mise en conformité et signature de la convention avec e-collectivités

- **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal,**
- **Vote des subventions 2025,**
- **Convention E-Collectivités Nomination DPO et mise en conformité RGPD et Présentation devis RGPD (prestation annuelle),**
- **Demande d'installation pour un distributeur de pizza (Just Queen).**

- **Questions diverses :**

- **Début des travaux pour le repérage des réseaux (DT/DICT)**
- **Programmation des travaux 2025**
- **Présentation du dossier de la Box médicale**
- **Dates à retenir**



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Parigné-sur-Braye, légalement convoqué le 12 février 2025, s'est réuni à la mairie en salle de Conseil en séance publique sous la présidence de M. DOYEN, Maire de la commune de Parigné-sur Braye.

Etaient présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. FAUCON Jérémy, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GESLIN Dominique, Mme BETTON Yolande, Mme PICHARD Ludivine, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie et M. GUESDON Bertrand.

Absente excusée : Mme HELARD Émilienne.

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Me BETTON Yolande

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2025

Après lecture et correction faite du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Rétrocession des voiries dans le domaine public communal lotissement des Lauriers : Il a été demandé et rappelé de bien vérifier à chaque nouvelle acquisition des 14 parcelles restantes de faire un constat précis ou un état des lieux de la voirie (photos, pv) pour protéger la commune en cas de dégradation par des tiers au cours des chantier de construction.

Arrivée à 20h30 de M. FAUCON Jérémie qui prend part à la séance

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Décision n°2025-04 : Admission en non valeurs d'un montant de 4 € sur l'exercice 2023 à la demande de la trésorerie de Mayenne.

D2025-03 VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT 2024	MONTANT ATTRIBUÉ 2025
U.S PARIGNÉ	2 600	2 600
RUCHER DE LA LIAISON DOUCE	500	500
PARIGNÉ GYM	600	600
GÉNÉRATIONS MOUVEMENT	1300	1 300
GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES NUISIBLES	800	800
PARIGNÉ ANIMATIONS	800	800
ADMR	800	900
SÉJOUR DANS LE CADRE SCOLAIRE	1000	1 000
DIVERS (Participation locations salle)	400	400
A P E I Nord Mayenne (EKLA)	50	50
CHAMBRE DES MÉTIERS	120	120
CFA – MFR POINTEL	0	60
UDAF	60	60
TOTAL	9480	9160

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à verser les subventions aux organismes cités dans le tableau ci-dessus pour les montants inscrits dans la colonne « Montant attribué 2025 ».

M. DOYEN Daniel, président de l'association « Rucher de la liaison douce » et M. GUESDON Bertrand(membre) ne prennent pas part au vote concernant cette association.

Mme FOUILLET Danielle, présidente de l'association « Parigné Gym », ne prend pas part au vote concernant cette association.

M. LEVEQUE André, membre de l'association (Génération Mouvement), ne prend pas part au vote concernant cette association.

D2025-04 RGPD : APPROBATION DU DEVIS MISE EN CONFORMITÉ ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC E- COLLECTIVITÉS

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO (de l'anglais Data Protect Officer). Il remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL). Ce règlement européen reprend les grands principes de la loi Informatique et Libertés de 1978, tout en responsabilisant davantage les acteurs publics. Ces derniers doivent s'assurer et démontrer qu'ils offrent un niveau optimal de protection et de traçabilité des données personnelles traitées.

La protection des données à caractère personnel est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés.

C'est aussi un gage de sécurité juridique pour l'élu responsables des fichiers (désigné comme Responsable de Traitement) et une manière de réduire l'exposition aux risques.

La collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe. Ce dernier peut alors être "mutualisé".

La collectivité a la possibilité de nommer le Syndicat e-Collectivités en tant personne morale pour assurer la fonction de DPO mutualisé.

Le DPO est principalement chargé d'aider et de conseiller la collectivité par :

- la réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées,
- la sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation,
- des recommandations pour être en conformité avec le règlement,
- un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

DECIDE :

- *d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,*
- *d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités,*
- *de nommer le Syndicat e-Collectivités comme personne morale en tant que DPO de la collectivité,*
- *d'inscrire au budget les crédits suffisants correspondants de ladite convention.*

DEMANDE INSTALLATION DISTRIBUTEUR PIZZA

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur le Maire soumet la proposition de M. AUDUC d'Alençon, commercial de la société Just Queen pour l'installation d'un distributeur à pizza sur la commune. Ce dernier précise qu'il est implanté sur différentes communes du secteur.

Un distributeur est déjà présent à moins de 1 km avec un fabricant local et un autre distributeur est en place à Saint Georges Buttavent.

Après débat, Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable à l'installation de ce distributeur Just Queen sur la commune de Parigné-sur-Braye.

Vote : Pour : 00 Contre : 13 Abstentions

QUESTIONS DIVERSES

- **Début des travaux pour le repérage des réseaux EP DT/DICT à partir du 10 février 2025.**

- *Sujet présenté par Daniel DOYEN :*

Un technicien va commencer du marquage et piquetage pour l'élaboration de la cartographie de l'éclairage public.

- **Programmation des travaux 2025**

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur le Maire expose les futurs travaux pour 2025 pour préparer le budget 2025 :

- **Centre de Loisirs :**

Rafraîchissement au niveau peinture, révision et contrôle des installations électriques (notamment dans la partie ancienne), installation d'un portail (visiophone avec déclenchement et ouverture à distance), changement de la porte.

- **Église :**

Réfection des murs intérieurs (enduits) et révision et contrôle des installations électriques (mise en conformité).

M. Le Maire propose de réunir la commission travaux pour visiter l'Église de Moulay récemment rénovée. M. Le Maire se charge de prendre contact avec la mairie de Moulay pour visualiser les travaux effectués.

Il est suggéré de faire un état des lieux global des travaux à la rénovation pour budgéter la totalité des dépenses et également pouvoir rechercher les différentes subventions possibles de l'État.

- **Présentation du dossier de la box médicale**

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre du 14/02/2025 à l'initiative de la commune de La Haie Traversaine (porteur du projet) pour l'installation d'une box médicale. Ce projet a pour but de regrouper plusieurs communes pour mutualiser les coûts liés à l'installation de la box médicale et trouver une solution face à la désertification médicale dans notre proche environnement.

Après débat, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable pour participer à ce projet et donc ne souhaite pas s'engager avec les communes associées.

Vote : Pour : 00 Contre : 13 Abstentions

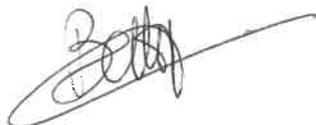
Dates à retenir :

- **Remise des prix des maisons fleuries** : vendredi 25 avril 2025 à 20h00 à la salle communale

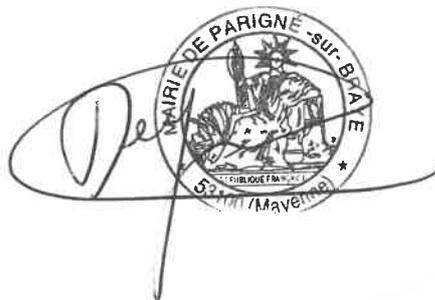
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : **Mardi 04 mars 2025 à 20h15**

Séance levée à 22h40

Secrétaire de Séance,
Yolande BETTON



Le Maire,
Daniel DOYEN



FICHE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS LE 28 JANVIER 2025*(Annexée au PV)*

M. DOYEN	Président	Mme FOUILLET		Mme BETTON	Secrétaire de Séance
M. NEEL		Mme GOUGEON		M. HIGNET	
M. GESLIN		Mme HELARD	Excusée	M. FAUCON	
M. GUESDON		Mme CHANGEON		Mme GARNIER – MONSALLIER	
Mme PICHARD		M. LEVÊQUE			